

**COMPTE-RENDU**

**REUNION CONSEIL MUNICIPAL**

**du Mardi 21 Mars 2017 à 19 heures**

**Date de convocation : 15 Mars 2017**

**Présents** : Mme SOULARD, Mr FRAPPÉ, Mr DURET, Mr PEYNAUD, Mr NORMAND, Mr LEVIS, Mr LAMAUD, Mr HURTEAUD.

**Absents** : Mr BRUNET (Pouvoir à Mr PEYNAUD), Mr RAITON (Pouvoir à Mr FRAPPÉ), Mr LEGRAND (Pouvoir à Mr LAMAUD).

**Secrétaire de séance** : Mr HURTEAUD Fabrice

Après avoir procédé à l'appel et avoir constaté trois votes par procuration pour Mr BRUNET, Mr RAITON et Mr LEGRAND, Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

**1 – COMMUNAUTE DES COMMUNES DE BLAYE** – Convention adhésion Gironde Numérique.

**2 – COMPTABILITE** – Indemnités des élus – modification indice brut terminal.

**3 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016.**

**4 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016.**

**5 – AFFECTATION DU RESULTAT 2016.**

**6 – CONSEIL DEPARTEMENTAL – GIRONDE  
RESSOURCES.**

**7– QUESTIONS DIVERSES.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion précédente.

Madame le Maire propose d'aborder les questions portées à l'ordre du jour auquel sera ajouté, avec l'accord unanime des conseillers municipaux présents, la désignation d'un représentant auprès de la commission intercommunale d'accessibilité auprès de la CCB.

**1 – COMMUNAUTE DES COMMUNES DE BLAYE – Convention adhésion GIRONDE NUMERIQUE**

Le Conseil Municipal décide par 11 voix POUR– 0 voix CONTRE :

- d'adhérer aux services numériques mutualisés de GIRONDE NUMERIQUE,

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention tripartite d'adhésion aux services numériques mutualisés du Syndicat Mixte Gironde Numérique.

**2 – COMPTABILITE – INDEMNITES DES ELUS – Modification indice brut terminal**

Vu le décret n° 2017-85 du 26 Janvier 2017 applicable au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, il est nécessaire de modifier la délibération fixant le taux des indemnités de fonctions attribuées aux élus afin de tenir compte des modifications de l'indice brut terminal.

Le Conseil Municipal décide par 11 voix POUR – 0 voix CONTRE de fixer les indemnités de fonction de Maire à 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique et celles des adjoints à 6,60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour la durée du mandat.

### **3 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016**

Le Conseil Municipal approuve par 11 voix POUR – 0 voix CONTRE le Compte de Gestion 2016 dressé par Monsieur François ALEJO, Trésorier à ST SAVIN.

### **4 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Monsieur FRAPPÉ donne lecture du Compte Administratif 2016 dont les résultats sont les suivants :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de l'exercice .....	409 275,07 euros
Recettes de l'exercice .....	442 807,59 euros
Excédent reporté .....	182 277,06 euros
Résultat de clôture – Excédent	215 809,58 euros.

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses de l'exercice .....	14 989,39 euros
Recettes de l'exercice .....	20 500,25 euros
Excédent reporté .....	37 624,32 euros
Résultat de clôture – Excédent	43 135,18 euros
Reste à réaliser en dépense .....	2 605,30 euros
Soit un excédent de .....	40 529,88 euros.

Madame le Maire ayant quitté la Salle, Le Conseil Municipal décide de passer au vote.

Le Conseil Municipal décide d'approuver, par 10 voix POUR – 0 voix CONTRE le compte administratif 2016.

### **5 – AFFECTATION DU RESULTAT 2016**

Le Conseil Municipal décide d'approuver par 11 voix POUR – 0 voix CONTRE l'affectation du résultat, soit un excédent en section de fonctionnement de 215 809,58 euros et un excédent en section d'investissement de 43 135,18 euros.

### **6 – CONSEIL DEPARTEMENTAL – GIRONDE RESSOURCES**

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources » qui a pour projet d'apporter aux Collectivités territoriales et aux EPCI de Gironde, adhérents qui le demandent,

une assistance d'ordre administrative, juridique, financière et technique en particulier dans les domaines suivants :

- Accompagnement aux conditions du développement économique,
- Construction et espaces publics,
- Environnement et développement durable notamment la résorption de la précarité énergétique et la mise en place d'un Agenda 21,
- Eau : ressources, adduction d'eau potable, assainissement et inondation,
- Foncier,
- Gestion locale,
- Marchés publics,
- Systèmes d'information décisionnelle et géographique ,
- Voirie.

Où l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide, par 11 voix POUR – 0 voix CONTRE :

- d'approuver les statuts de l'agence technique départementale « Gironde Ressources »,
- d'adhérer à « Gironde Ressources »,
- d'approuver le versement d'une cotisation dont le montant sera fixé par l'assemblée générale,
- de désigner Madame le Maire ainsi que son suppléant pour siéger au sein de « Gironde Ressources »,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

### **7 – COMMUNAUTE DES COMMUNES DE BLAYE – Nomination représentant commission intercommunale pour l'accessibilité**

Le Conseil Municipal décide, par 11 voix POUR – 0 voix CONTRE de désigner Monsieur FRAPPÉ Janick représentant pour siéger à la commission intercommunale pour l'accessibilité auprès de la Communauté des communes de BLAYE.

### **8 – QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 toutes les communes seront concernées par la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) . Cette compétence sera attribuée aux Communautés de Communes.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier adressé par la Sous- Préfecture de BLAYE suite au rendez-vous sollicité par la Présidente du SIRP concernant la prise en charge financière des ATSEM durant le temps de repas. Un débat sur les statuts devrait être abordé par le SIRP et les conseils municipaux respectifs seront sollicités pour donner leur avis.

Madame le Maire rappelle qu'une réunion du SIRP a lieu jeudi 23 Mars 2017 à 18 heures à GENERAC et souhaite la présence des délégués ou, en cas d'empêchement, des suppléants.

Madame le Maire aborde le dossier Ad' AP (Agenda d'accessibilité programmée) décidé par la municipalité précédente, par délibération du 14 Décembre 2015, concernant la mise en accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public et concernant la Mairie, la salle des fêtes, l'église, le cimetière et l'école, programmée sur 3 ans.

Monsieur LEVIS Arnaud informe le Conseil Municipal de son entretien avec l'association JKW de SAUGON et indique que leur projet est très bien structuré et maîtrisé avec un réseau de commerçants intéressés.

Monsieur LEVIS rappelle que cette association souhaite organiser tous les jeudis soir en juillet et août un marché nocturne avec animation musicale de 19 heures à 23 heures 45.

L'association fera appel à une société de surveillance pour la sécurité de la manifestation et a souscrit une assurance.

Pour l'animation ils disposent d'une sono (deux enceintes) et il sera proposé de l'installer de la route vers la Fontaine.

Leur demande porte sur l'accès à une borne foraine, prêt de barrières vauban, tables et bancs en bois, licence boisson pour tenue de la buvette, l'accès aux toilettes publiques.

Ils assureront le vendredi matin la remise en état du site.

L'Association souhaiterait avoir une approbation officielle de la Mairie.

L'avis sur ce dossier sera porté à l'ordre du jour de la prochaine réunion afin de définir les conditions d'organisation des marchés nocturnes.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'une invitation à l'assemblée générale du réseau santé social le 04 Avril 2017, Salle Vox à ST CHRISTOLY DE BLAYE pour les élus qui souhaiteraient y participer.

Madame le Maire sollicite la présence d'un élu pour une réunion prévue à la Mairie de STGIRONS D'AIGUEVIVES, samedi 1<sup>er</sup> Avril 2017, pour traiter le problème de l'accueil des enfants avant le ramassage pour l'ALSH, soit entre 7 h 30 et 8 h 30.

Le Conseil Municipal préconise de contacter les familles concernées par l'ALSH afin de savoir si ce service les intéresse.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la date du 11 Avril 2017 à 19 heures 30 pour la prochaine réunion au cours de laquelle il sera procédé au vote du Budget 2017.

Madame le Maire informe le conseil municipal d'un courrier de la Communauté des communes de l'Estuaire concernant des réunions de travail pour la définition des enjeux de gestion sur le bassin versant de La Livenne. Mr PEYNAUD, Adjoint et les délégués au Syndicat Bassin versant de La Livenne sont invités à y participer.

Il est rappelé aux conseillers municipaux la date des prochains scrutins et des permanences à prévoir pour la tenue du bureau. Un récapitulatif des permanences sera abordé lors de la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire,

Marie-Claire SOULARD.